

PROJET D'ETABLISSEMENT

CRDP de l'Académie de Créteil

2007 - 2010

PROJET D'ETABLISSEMENT 2007 / 2010

SOMMAIRE

- Présentation générale p. 3
- Axe 1 : développer la force de vente du réseau p. 9
- Axe 2 : faciliter l'accès aux ressources documentaires p. 12
- Axe 3 : développer et adapter les productions éditoriales p. 18
- Axe 4 : diversifier les activités du secteur animation/formation p. 21
- Axe 5 : mettre en place une nouvelle organisation budgétaire et fonctionnelle p. 24
- Annexe : contrat d'objectifs CNDP/CRDP p. 29

PROJET D'ETABLISSEMENT 2007 / 2010

Présentation générale

Le CRDP de l'académie de Créteil s'inscrit de manière durable dans une démarche de projet d'établissement s'appuyant sur une concertation étroite avec les personnels et un recueil des attentes institutionnelles et de ses usagers.

L'analyse de ses forces et faiblesses menée dans les précédents projets, et tout particulièrement le projet 2003 – 2006 reste pertinente dans ses grandes lignes et ne mérite d'être revue qu'en fonction des évolutions récentes du contexte.

La production annuelle d'un rapport annuel d'activités permet d'opérer les régulations nécessaires.

L'élaboration du projet d'établissement 2007- 2010 s'inscrit dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes, du plan national au plan local :

- évolutions du secteur de l'édition publique, en particulier dans le domaine des ressources pédagogiques ;
- interrogations actuelles sur l'aptitude des établissements du réseau SCEREN à répondre pleinement aux missions de service public contenues dans les textes de 1992 et 2002 ;
- évolution des pratiques d'accès des enseignants à la ressource pédagogique ce qui pose dans des termes nouveaux l'équilibre entre les supports imprimés et numériques ;
- difficultés financières d'un nombre croissant d'établissements du réseau ;
- perspectives de réimplantation de l'ensemble des sites du CRDP de l'académie de Créteil dans les trois – quatre prochaines années.

Dans ces conditions, la nécessité de se doter d'un projet demeure toujours aussi forte mais la démarche doit évoluer. Le cap ne pouvant être défini avec autant de certitudes que pour les projets précédents, il importe de prévoir des étapes, des actualisations et des régulations plus fréquentes.

Ce projet doit également réinterroger la relation du CRDP avec son territoire et ses usagers. Une attention toute particulière aux attentes des institutions et personnels de l'académie de Créteil a inspiré sa rédaction.

La rédaction du projet suppose une présentation par thèmes prioritaires. Ils ne doivent cependant pas être perçus comme juxtaposés. Bien au contraire, la notion de transversalité prend une importance croissante dans le fonctionnement du réseau tant dans la complémentarité des activités que dans les relations de travail entre centres et personnels. L'accent mis sur le poids du numérique et des TICE en constitue un exemple significatif.

Les difficultés financières lourdes mises en évidence dans la dernière année du projet précédent ont provoqué l'élaboration d'un contrat d'objectifs entre la direction des affaires financières du Ministère de l'Education nationale, le CNDP et le CRDP de l'académie de Créteil. Ce contrat, établi pour une durée équivalente à celle du présent projet

d'établissement, fixe un certain nombre d'objectifs et d'actions qui doivent nécessairement être intégrés dans le projet de l'établissement.

Éléments de contexte et de diagnostic

L'année 2006 a été marquée au plan national par :

Les premiers éléments d'application des lois votées en 2005 et concernant notre secteur d'activité :

- la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école : définition du socle commun des connaissances et compétences, note de vie scolaire, etc. ;

- la loi pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

La consolidation du transfert du CNDP à Chasseneuil et l'élaboration de nouveaux schémas de commercialisation ;

Les incertitudes sur le schéma concerté d'objectifs du CNDP dans l'attente des conclusions tirées par le Gouvernement des audits de modernisation des services publics, en particulier celui de l'édition publique (*cf. déclaration du président du CA du CNDP le 5 avril 2007*).

Des orientations ministérielles et académiques récentes ont fixé des priorités qui nous conduisent à proposer des ressources pédagogiques renouvelées, en particulier dans deux domaines :

- l'accompagnement éducatif ;

- le développement des espaces numériques de travail ;

Au cours de l'année 2006, le CRDP a connu un important mouvement de personnels, en particulier de son équipe dirigeante :

- changement de directeur du CRDP à l'automne 2006 ;

- nouvel intérim de direction de juillet à fin octobre ;

- nouveau changement de secrétaire générale à la rentrée 2006.

La fin de l'année 2006 a été marquée à la fois par ces changements notables et par des difficultés financières et budgétaires se traduisant par une DM2 particulièrement difficile et anticipatrice d'un budget prévisionnel 2007 présenté en déséquilibre.

L'élaboration du contrat d'objectifs a permis d'affiner le diagnostic sur la situation financière et comptable du CRDP (contrat d'objectifs en annexe).

Le contrat d'objectifs présente, en particulier, les éléments d'analyse suivants :

« Le budget 2007 a été voté en déséquilibre avec une prévision de prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 242 315 euros. Le résultat de l'exercice 2006 n'est pas bon : déficit de 162 930 euros.

Il semble très probable que l'exercice 2007 se solde par des fonds de roulement négatifs, et de grandes difficultés de trésorerie et de fonctionnement pour le C.R.D.P. de Créteil. Cette

situation est extrêmement préoccupante. Le C.N.D.P. a envoyé des équipes sur place afin d'accompagner et de soutenir le C.R.D.P. de Créteil.

Des difficultés dues à l'augmentation de la masse salariale entre 2004 et 2007, sans contrepartie au niveau des ressources propres :

En 2004, l'exécuté des dépenses de personnels du C.R.D.P. de Créteil s'élève à 2 205 986 euros. Au Budget Primitif 2007, les crédits ouverts s'élèvent à 2 645 972 euros. L'équilibre économique de l'établissement s'en trouve dès lors remis en question, même si la subvention pour charges de service public augmente de manière conséquente sur la même période (augmentation de 5.25% entre 2006 et 2007, réserves de précaution déduites).

Cette augmentation brusque traduit plusieurs éléments concomitants :

- un effet mécanique de l'augmentation du taux des pensions civiles en 2007 (surcoût estimé à 70 000 euros),*
- un effet mécanique suite à l'augmentation des indices et de l'ancienneté de certains personnels,*
- un rattrapage important des IAT et des IFTS en 2005 et leur maintien à un niveau élevé depuis cette date (surcoût estimé à 70 000 euros),*
- l'absence de paiement sur l'exécuté 2004 des pensions civiles des personnels affectés à l'établissement (surcoût estimé à 110 000 euros) alors que l'intégralité des pensions civiles de 2007 a été prévu au Budget Primitif 2007,*

Dans le même temps, les performances commerciales de l'établissement se sont simplement maintenues, pendant que les dépenses ont connu la brusque augmentation décrite ci-dessus.

L'augmentation des charges ne s'est donc pas traduite par une augmentation des recettes, alors même que le C.R.D.P. doit financer, sur ses ressources propres, une part non négligeable des traitements des personnels. »

Un niveau de ressources humaines inadapté à la taille de l'académie

La dotation en postes à la carte budgétaire (51) reste l'une des plus faibles de France, relativement aux effectifs (la seconde académie de France par sa population scolaire) et aux besoins des élèves (proportion d'élèves en difficulté, proportion de néo-enseignants). Pour l'ensemble des quatre centres, 92 ETP, dont 51 ETP sur la carte budgétaire du SCÉRÉN.

Par ailleurs, l'établissement accueille un nombre fluctuant de professeurs en réadaptation, sur des durées, des missions et des temps de travail variables. Il fait la démonstration au quotidien de sa capacité à offrir de nouvelles perspectives de professionnalisation à ces collègues en difficulté temporaire.

L'accomplissement des missions de service public n'est rendu possible que grâce à l'aide significative du rectorat et des trois inspections académiques (personnels mis à disposition) ainsi qu'à l'appui financier des trois conseils généraux.

La pyramide des âges présentée dans le rapport d'activités 2005 marque toujours un « vieillissement » de la structure d'emplois. Les départs en retraite de 2005 et 2006 se traduisent par une perte d'expérience très sensible et longue à reconstituer.

Même s'il est difficile de les traduire par des indicateurs chiffrés, l'attachement des personnels à la structure, leur sens des responsabilités et leur solidarité dans une période difficile sont des atouts considérables pour le maintien de l'activité et le rayonnement du CRDP.

Cinq axes stratégiques et deux priorités institutionnelles :

Des perspectives nouvelles s'ouvrent et renforcent le besoin de travailler ensemble à un projet d'établissement 2007– 2010 réellement stratégique :

Ce projet devra tenir compte d'une profonde réorganisation géographique et fonctionnelle :

- **recherche de nouveaux locaux pour le CRDP-siège**
- **installation en septembre 2008 du CDDP du Val-de-Marne à Champigny** dans un bâtiment neuf mis à disposition par le CG 94 ;
- **installation entre 2009 et 2011 du CDDP de Seine-Saint-Denis** dans de nouveaux locaux mis à disposition par le CG 93;
- **réflexion sur une réinstallation du CDDP de Seine-et-Marne.**

Cette réorganisation géographique et fonctionnelle prend en compte la nécessité permanente d'assurer au mieux la présence du réseau CRDP sur le territoire de l'académie. Ainsi les trois CDDP jouent-ils un rôle essentiel dans la relation aux usagers des départements en s'appuyant sur les inspections académiques et les conseils généraux.

Elle constitue une opportunité pour un travail de réorganisation des fonctions de chaque site, y compris en affectant aux directeurs des centres départementaux des responsabilités académiques. La nouvelle architecture adoptée pour le budget 2008 prévoit explicitement de lier centres de responsabilités budgétaires et nouveau partage de responsabilités au sein de l'équipe et du conseil de direction.

En continuité avec la présentation, en mai 2007, du rapport d'activités 2006, cinq axes stratégiques ont été définis pour structurer le projet d'établissement 2007/2010. Ils ont été retenus pour l'organisation de la concertation entre les personnels, particulièrement le 12 juin et le 15 novembre 2007.

La définition de cinq axes stratégiques répond au besoin de se doter de réelles priorités, donc en nombre limité.

Cinq axes stratégiques :

1- développer la force de vente du réseau, en renforçant la vente dans les établissements du premier et du second degré (développement de la fonction délégués pédagogiques itinérants). Des développements à l'international peuvent s'appuyer sur des contacts privilégiés au sein du réseau. Une prévision de hausse de 5 % des recettes commerciales a été inscrite au BP 2007. Une hausse plus significative (10 %) est nécessaire en 2008 ;

2- concentrer l'essentiel des ressources documentaires et des personnels qui y sont affectés sur le site le mieux adapté (nouveau CDDP de Champigny), les autres centres accueillant des ressources spécialisées ou de proximité ;

3- développer les productions éditoriales visant un public plus large. Le CRDP de l'académie de Créteil est réputé pour la qualité de ses productions, elles ne rencontrent pas un public suffisant. Une réflexion sur la nature des supports est devenue urgente et nécessaire.

4- mieux articuler productions éditoriales sur supports physiques et services en lignes payants (abonnements) en s'appuyant sur les compétences du secteur « services en ligne » ;

5- diversifier les activités du secteur animation / formation : ses points forts résident aujourd'hui dans le domaine de la littérature de jeunesse et dans les actions de circonscription du premier degré. Des développements sont possibles et souhaitables dans les domaines de la maîtrise de la langue, les TICE et la documentation.

Ces cinq axes stratégiques doivent s'articuler avec deux priorités ministérielles et rectorales :

Deux priorités institutionnelles :

1. Le développement des usages pédagogiques des TICE (« le cartable en ligne »).

2. l'aide aux écoles et établissements dans la production et la diffusion de ressources liées :

- à la mise en place du socle commun des connaissances et compétences

- à l'accompagnement éducatif (« l'école après l'école »)

La nouvelle organisation géographique et budgétaire se place au service de ces axes et priorités. Elle en constitue le cadre de mise en œuvre.

Evaluation

L'évaluation est constitutive de toute démarche de projet. Elle permet de s'assurer que le cap est tenu et d'opérer en cours de route les régulations nécessaires. La LOLF implique, en outre, une démarche de suivi et de rendu de comptes visant à s'assurer du bon usage des deniers publics.

Dans un cadre temporel où l'avenir est marqué par de nombreuses incertitudes, elle prend donc une importance accrue.

Les rapports d'activités annuels du CRDP et les comptes rendus d'activité des CDDP en comités consultatifs continueront de constituer l'expression de ce travail d'évaluation.

Le contrat d'objectifs marque la nécessité de se doter d'une panoplie d'outils destinés à assurer un meilleur suivi des activités : tableaux de bord, comptabilité analytique, indicateurs d'activité, etc. Il formalise une démarche contractuelle engagée entre le CRDP et ses tutelles.

Axe 1 : Développer la force de vente du réseau

UNE ÉQUIPE RASSEMBLÉE

Un premier élément d'audit des personnes affectées au CRBF-COM (Centre de responsabilité budgétaire et financière Commerce – Communication - Services en ligne), qui compte aujourd'hui 17,5 ETP actuellement actifs, montre une relative fragilité.

1. Deux collègues MAD à ½ temps devaient se consacrer à d'autres activités.
2. Quatre personnes sont affectées à des tâches, certes intégrées aux activités du CRDP, mais consacrées à des activités rectorales (centres académiques de ressources/CAREP et CARMAL).

Mais, 3,5 ETP disparaîtront à court terme (départs en retraite, cessation de MAD). Se pose donc la question de l'effectif se consacrant à ce champ d'activités.

UN CONTEXTE NOUVEAU

L'intégration au sein d'un même CRBF est bien comprise comme la volonté de mieux servir notre force de vente tout en affichant la nécessité d'une étroite collaboration avec les autres CRBF, tout particulièrement celui de la production éditoriale.

Nous travaillons dans un contexte national difficile de baisse générale des ventes mais nous allons bénéficier de nouvelles structures permettant de mieux organiser les efforts pour surmonter la crise financière.

Mais il faut encore souligner fortement le devoir pour l'ensemble des collègues de tous les secteurs d'avoir à l'esprit la nécessité pour notre établissement de générer des ressources propres.

De même, à l'égard de nos partenaires, il faut expliquer notre position de prestataire de service public : édition, librairie, etc. qui n'est pas toujours bien comprise. Cela nous amène à acheter et vendre. Nous devons assurer sereinement nos activités gratuites et tout aussi sereinement facturer un certain nombre de prestations. Ainsi, nous proposons avec l'ensemble des secteurs la mise en place d'un abonnement à un bouquet de services.

Il faut affirmer le rôle d'ambassadeur de nos établissements que jouent les délégués pédagogiques itinérants. Leur action commerciale essentielle doit aussi revêtir d'autres aspects : conseils, informations, voire démonstrations. Notre contribution *au cartable en ligne* devra être particulièrement soulignée.

TROIS GRANDS AXES PRIORITAIRES

Nous entendons fonder notre action sur trois grands axes en affirmant en préambule quelques principes et en définissant des modalités d'actions :

Principes :

- organiser des réunions plénières de l'équipe à dates fixes, au siège, mais aussi sur chaque site ;
- relayer les demandes des usagers en direction des collègues du CRBF-Édition pour contribuer à une meilleure adéquation de l'offre et de la demande ;
- proposer des types de produits à nos services de production en fonction de notre expérience des meilleures ventes ;
- solliciter la création de courts vidéogrammes utilisables par nos DPI et le service de communication, affichables et téléchargeables en ligne, présentant nos produits et proposant des pistes d'utilisation ;
- considérer notre force de vente aussi comme une force de communication pour mettre en valeur nos activités d'animation-formation et les nouveautés éditoriales ;
- poursuivre la réflexion avec l'ensemble des services sur deux chantiers importants : le *cartable en ligne* académique et le bouquet de services du CRDP.

Priorités :

1. Développer les ventes à l'extérieur :

Renforcer l'équipe des DPI : en augmenter le nombre, étudier leurs spécialisations, ce qui implique de mieux les former à l'ensemble de nos produits ; en même temps, leur proposer de renforcer leurs connaissances dans un domaine particulier et mettre en place une présentation/formation aux nouveautés éditoriales, tout particulièrement en ce qui concerne nos productions académiques.

Étendre les actions dans les IUFM, les salons, les forums des partenaires, etc.

Développer d'autres formes de ventes comme la vente en établissement, après dépôt.

2. Développer la VPC :

Mieux articuler l'offre du secteur commercial avec le potentiel d'affichage des services en ligne et du service communication,

Améliorer notre dispositif de ventes en ligne :

- meilleure visibilité et promotion,
- mise en place du paiement en ligne,

Mettre en place un dispositif de réponses aux appels d'offres (notamment des collectivités territoriales).

3. Améliorer la qualité de nos librairies :

Utiliser l'exceptionnelle opportunité des nouvelles implantations en projet pour étudier la situation des librairies (accessibilité, visibilité, convivialité).

Multiplication des vitrines gérées par nos libraires (IA, Rectorat, partenaires)

Réactiver la proposition d'une librairie francilienne, voire d'une librairie de l'Éducation.

Axe 2 : Faciliter l'accès aux ressources documentaires

DES CONSTATS

Un public enseignant de plus en plus différencié dont les niveaux d'exigence sont très hétérogènes : les enseignants-stagiaires de l'IUFM sont en recherche d'informations très ciblées, essentiellement disciplinaires et didactiques, pour les aider dans leur nouveau métier. Les enseignants plus chevronnés sont plus exigeants face à la pléthore d'informations, mais en même temps n'ont pas tous les mêmes pratiques dans l'utilisation des TICE, surtout dans le premier degré.

Une demande des partenaires (collectivités territoriales) d'élargir nos publics en direction des parents et des élèves.

La place particulière à accorder aux professeurs-documentalistes et aux chefs d'établissement qui cherchent à mettre en place une politique documentaire dans leur établissement. Nos compétences dans le domaine documentaire les placent au premier plan de nos interlocuteurs.

Une demande des partenaires (collectivités territoriales) d'élargir nos publics en direction des parents et des élèves.

De nouvelles stratégies documentaires dans les collèges et les lycées traduisant une profonde évolution de la fonction documentaire :

D'une part, des actions éducatives faisant appel à la recherche documentaire (TPE, ECJS, pour le lycée général, IDD pour le collège, PPCP pour le lycée professionnel) ont rendu incontournable une meilleure maîtrise de l'information sur Internet qui est devenue un enjeu de formation.

D'autre part, la mise en place du *cartable en ligne* - Espace Numérique de Travail pour les élèves, les enseignants et les personnels de direction - dans l'académie de Créteil, va faciliter l'accès à des ressources pédagogiques et éducatives dont nous sommes les principaux fournisseurs.

Une fréquentation variable des médiathèques des 4 centres, notamment celles du Val-de-Marne (CRDP-siège et CDDP 94) en raison de leur faible visibilité et de leur accès difficile.

UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE AFFIRMÉE

Face à ces constats, le projet d'établissement doit répondre à de nouvelles exigences en mettant l'accent sur une politique documentaire qui s'orientera autour de trois axes forts :

- une facilitation de l'accès aux ressources éducatives dans les médiathèques du réseau CRDP : mise à disposition des ressources, accueil du public, communication et politique d'acquisition de nouvelles ressources.
- une évolution irréversible vers la documentation numérique, ses accès et son utilisation par les usagers.
- une mission d'expertise dans le domaine documentaire auprès de l'institution, de nos différents partenaires, des établissements d'enseignement et des communautés universitaires et éducatives.

1) Faciliter l'accès aux ressources documentaires : leur visibilité, leur mise à disposition et leur utilisation.

1.1 Une meilleure mise à disposition des ressources.

Il s'agit d'utiliser l'ouverture d'un nouveau CDDP dans le Val-de-Marne pour créer un pôle académique de ressources éducatives, identifié, bien équipé en matériel informatique, moderne, vaste, facile d'accès, et dans ce nouveau pôle, de différencier les fonds documentaires dans des espaces ciblés, où il sera confortable et aisé pour les usagers de faire la consultation des documents sur place et de travailler.

Ce nouvel aménagement des ressources, leur nouveau regroupement devra permettre d'actualiser l'ensemble des fonds du CRDP académique, de les identifier pour chaque médiathèque, de les actualiser et les mettre en valeur. La documentation administrative et professionnelle y trouvera une nouvelle place en relation avec l'ONISEP et l'ESEN, deux partenaires institutionnels importants : la création d'un espace de ressources pour les cadres de l'académie est en cours d'expérimentation dans notre académie. Les liens avec les ressources culturelles, les PREAC, la littérature de jeunesse et d'autres partenaires tels que le CLEMI, doivent être évidents pour l'utilisateur. Les passages entre la librairie, la médiathèque, la documentation administrative, l'animation et les formations en seront également facilités. Une plus grande lisibilité, un meilleur accès aux ressources, de nouveaux dispositifs de consultation, passeront par un aménagement des horaires pour faire correspondre le temps d'ouverture des médiathèques avec les besoins des usagers, en particulier le mercredi et peut-être le samedi matin si les personnels sont en nombre suffisant.

1.2 Des professionnels de l'information et de la documentation au service du public.

Plus encore que dans les établissements scolaires, le CRDP et ses trois CDDP doivent employer des professionnels de la documentation connaissant les principes, les procédures et les règles de base de la profession, avec des compétences concernant les aspects techniques, juridiques et déontologiques du traitement de l'information mais aussi de sa sélection et de sa diffusion, en adoptant une attitude de veille informative pour être au fait des évolutions. Plus encore, ces personnels pourront concevoir des actions de communication pour diffuser largement l'information auprès des usagers et réaliser aussi à leur demande ou à celles des partenaires, des produits documentaires.

1.3 Des actions de communication nombreuses et variées.

Il est essentiel de créer des "événements" au fil des semaines de l'année scolaire permettant de rendre à la médiathèque son rôle central en matière de communication d'informations et d'en faire un lieu d'échanges et de réunions des enseignants, en relation particulièrement avec le réseau 3D des documentalistes de l'académie. Des "mercredis de la documentation" ou d'autres moments-clés déjà mis en place peuvent devenir pour les enseignants des rencontres régulières quasi habituelles dans leur emploi du temps. Ces actions de communication se feront en liaison avec les secteurs de l'édition, de l'animation et de la librairie de l'établissement. Les ateliers thématiques BCDI ont déjà rencontré un grand succès auprès des documentalistes de notre académie et même au-delà.

A ces actions de communication auprès des enseignants doivent s'ajouter d'autres actions auprès d'autres partenaires : bibliothèques, mairies, collectivités, associations de parents d'élèves, etc.

1.4 Une politique d'acquisition en adéquation avec les demandes des différents publics et en appui de la politique éducative du Ministère et des priorités nationales et académiques. L'acquisition et la diffusion de ressources se fera en particulier sur les thèmes suivants : socle commun des connaissances, accompagnement éducatif, soutien aux élèves à besoins éducatifs particuliers, lutte contre la violence, éducation prioritaire, maîtrise de la langue, langues vivantes...

Des sélections documentaires, des bibliographies, des mallettes pédagogiques soutiendront cette politique d'acquisition en fournissant des outils au plus près des besoins des enseignants, des étudiants et des cadres de notre académie.

2) Développer une documentation numérique

2.1 L'alimentation des bases de données nationales.

Que les ressources soient payantes ou non, sur support numérique ou imprimé, qu'elles soient mises à disposition du public dans les médiathèques, les librairies ou en ligne, il s'agit bien, en alimentant la Base Nationale des Produits du Réseau (BNPR) avec les produits que nous éditons, de rendre visibles les productions et ressources du réseau SCEREN-CRDP à l'échelle nationale.

Callimaque, qui propose la description des périodiques du réseau et de leurs articles, et que nous alimentons avec le dépouillement des trois revues nationales éditées par le CRDP de l'académie de Créteil - Argos, E&M et Médialog - débouchera dans les prochaines années sur un accès national à une base de périodiques numérisés, proposant une recherche en ligne et un accès direct aux articles.

Educasources, que notre CRDP alimente parmi d'autres, propose une offre de ressources thématiques de sites institutionnels, associatifs et éducatifs sélectionnées et rendues disponibles sur le site MURENE, et d'autre part une offre payante éditorialisée des ressources produite par le réseau SCEREN.

2.2 L'évolution de la rubrique « documentation » sur notre site.

2.2.1 La rubrique « Catalogue en ligne » avec BCDI web.

Les usages d'accès à l'information ont changé et nous avons constaté que les emprunts se faisaient de plus en plus après avoir consulté la base en ligne ; l'installation par les systèmes d'information de BCDI web, permettra aux usagers de nos médiathèques, de consulter la

base en temps réel, de savoir si l'ouvrage est disponible, et même de le réserver en ligne en ayant ouvert un compte personnalisé.

Le réabonnement à la base nationale de notices MemoElectre Plus, une année suspendu, facilitera la gestion et la saisie des documents par les documentalistes et favorisera une politique de veille documentaire, indispensable pour être à la pointe de l'information dans l'édition de nouvelles ressources pédagogiques et éducatives.

L'accompagnement des documentalistes d'établissement à l'utilisation du logiciel se poursuivra avec six demi-journées de formation thématique en salle informatique au siège ainsi qu'une aide à l'utilisation du logiciel par téléphone et une maintenance technique sur place, dans les établissements.

2.2.2 La rubrique « documentation administrative » pour la région Ile-de-France et ses trois académies, Créteil, Paris et Versailles.

La rubrique Documentation Administrative sur le site est en voie d'actualisation, dans le cadre d'un projet national. La constitution d'un groupe de travail interacadémique sur le thème de la documentation administrative a été décidée lors de l'interacadémique des CRDP d'Ile-de-France, en 2007 et débouchera sur une réflexion et une concertation en vue de la création d'un portail commun aux trois académies franciliennes. La création d'un réseau des documentalistes référents des espaces cadres au niveau national, sur la base d'une collaboration tripartite ESEN, rectorats et CRDP, nous permettra de répondre aux besoins des cadres administratifs de l'Education à la fois sur place et en ligne.

2.2.3 La rubrique produits documentaires–mallettes thématiques, bibliographies, sitographies.

Le traitement de l'information passe de plus en plus par la proposition de produits « clés en main » telles que les mallettes multimédias thématiques ou kits pédagogiques en direction des établissements secondaires auprès des responsables administratifs et des enseignants. Constituées pour l'enseignement élémentaire, elles sont progressivement créées à l'intention des établissements du secondaire.

La mallette « concours chef d'établissement » connaît un vif succès et s'intégrera dans notre espace « cadres ».

Les bibliographies et sitographies seront constituées en fonction des thèmes de l'année scolaire avec des produits en prêt dans les médiathèques.

3) Savoir affirmer et témoigner de nos compétences dans le domaine documentaire auprès de l'institution et des différents partenaires

3.1 Utiliser la synergie du réseau SCEREN pour en faire bénéficier tous les usagers : l'appartenance du CRDP au réseau SCEREN permet d'élargir et de valoriser un ensemble de ressources homologuées et reconnues au niveau national. Ces ressources sont visibles sur notre site et accessibles sur les différents sites du CNDP et des 31 CRDP, avec des innovations régulières - des dossiers en ligne, des périodiques numérisés et accessibles en texte intégral - qui témoignent des pôles d'excellence ou de compétences de tous les CRDP. Le site du CRDP est la vitrine de toutes ces ressources et le reflet de l'ensemble de ces innovations. Il est un espace incontournable d'échanges de pratiques et d'expériences professionnelles pour l'ensemble de la communauté éducative et on pourrait le valoriser en

proposant des journées d'information auprès de l'IUFM pour les enseignants-stagiaires PLC2.

3.2 S'appuyer sur le rôle de proximité d'un CDDP au niveau départemental : la déclinaison départementale du CRDP permet de répondre aux attentes d'un public d'utilisateurs de proximité et à la volonté des conseils généraux de s'impliquer dans des missions éducatives pour les parents et enseignants de leur département. Les lieux de consultation et d'emprunt de ressources numériques et imprimées, la mise à disposition de logiciels ou de ressources électroniques ne peuvent pas être séparés des lieux de vente de ces mêmes produits, ni des lieux d'animation et de formation. Cela permettra également de mettre en place des demi-journées d'information dès la rentrée auprès des conseillers pédagogiques du 1er degré pour les professeurs T1 (néo-titulaires première année) pour leur donner des connaissances sur les sites où ils trouveront des ressources disciplinaires, pédagogiques, éducatives et administratives essentielles.

3.3 La vocation académique du CRDP permet une harmonisation de la politique documentaire.

Etablir les priorités du CRDP en matière d'accès à l'information passe par une nécessaire harmonisation des politiques d'acquisition des médiathèques, achats, abonnements, services en ligne ainsi que des politiques de personnel.

De façon générale, l'académisation des budgets documentation, commercialisation et animation permet une meilleure répartition par centre, une harmonisation réelle des pratiques et une plus grande visibilité auprès des établissements de l'académie : une offre payante d'accès à l'ensemble des ressources pourrait être proposée aux enseignants (sorties, animations, regroupement d'achats, prêt de documents etc.) sous forme d'adhésion ou d'abonnement annuel.

C'est à ce niveau académique que va aussi se définir une politique de formation ou d'accompagnement pédagogique dans le domaine documentaire pour les CDI, les professeurs-documentalistes, les chefs d'établissement et tous les enseignants désireux d'acquérir de nouvelles compétences dans la maîtrise de l'information.

Ces formations se feront à la fois sur le plan technologique ou informatique (à partir de la connaissance de logiciels documentaires tels que BCDI) et sur le plan théorique, didactique et pédagogique. Elles nécessitent de s'appuyer sur les IA-IPR Etablissements et vie scolaire, les formateurs de l'IUFM...

UNE EVALUATION NECESSAIRE

Pour pouvoir mesurer les effets de ces trois axes du projet de documentation, il s'agit d'utiliser les outils d'évaluation annuels spécifiques du réseau SCEREN-CRDP : l'enquête sur les activités des médiathèques et les indicateurs d'utilisation de la documentation administrative permettent d'évaluer :

- l'identité de nos médiathèques : structure, lieu d'implantation, lien avec les partenaires institutionnels, heures d'ouverture, accueil du public.
- les moyens dont elles disposent : personnels, tarifs des prestations, budget ldes fonds documentaires : état du fonds, classement, traitement et mise à disposition des documents.
- les usagers : nombre d'inscrits, fréquentation, politique de communication.
- les services assurés par les médiathèques : prêts, aide à la recherche, sélections

documentaires, veille documentaire, animations et ateliers, catalogue en ligne.
Les statistiques de fréquentation des pages du site du CRDP et des pages CDDP sur les ressources éducatives et culturelles complètent ces indicateurs.
Enfin, le rapport d'activités permet de finaliser et concrétiser l'ensemble de la politique documentaire de nos établissements.

Axe 3 : Développer et adapter les productions éditoriales

1. La politique éditoriale

La production éditoriale du CRDP de l'académie de Créteil dispose d'une réputation de qualité dans le réseau SCEREN. Elle comporte 4 collections nationales dont une en partenariat avec I.U.F.M. de Créteil, trois collections utilisant principalement l'édition papier, une collection essentiellement multimédia et numérique, ainsi que des produits édités avec différents partenaires (co-éditeurs privés, partenaires publics comme la C.N.H.I. et le Centre Pompidou, ou associatifs). Une 5^{ème} collection consacrée à la photographie numérique est en préparation.

Il est à noter en outre l'émergence de ce qui deviendra peut-être un pôle d'excellence national : autour des questions liées aux mémoires des immigrations, de l'esclavage, de la colonisation, mémoires qui interpellent aujourd'hui la société française.

Le CRDP publie trois revues nationales, dont il a engagé la mise en ligne.

Ces acquis, pour indéniables qu'ils soient, peuvent être développés, et ce, de quatre manières : en faisant mieux connaître nos produits, en s'ouvrant plus largement encore sur les attentes du public enseignant et sur les besoins d'information des parents d'élèves, en élargissant notre champ éditorial, en renforçant les savoir-faire professionnels présents dans l'équipe.

1.1. Faire connaître nos produits :

- Il est envisagé avec l'I.U.F.M. de monter une journée spécialisée sur l'édition, pendant laquelle nous pourrions, au même titre que les éditeurs privés, faire mieux connaître les ressources que nous proposons, tout particulièrement aux formateurs-prescripteurs. Nous pourrions également intervenir lors des journées organisées par disciplines.
- Les P.L.C.2 vont avoir une formation étendue sur 3 ans : il serait judicieux d'envisager les besoins spécifiques engendrés par cette modification du cursus.

1.2. Mieux connaître les besoins :

- Pour les collections, il existe des comités de pilotage, dont les membres sont des personnels du CRDP pour une part minoritaire, et des personnalités extérieures, comités dont il faut augmenter les réunions. Ils indiqueront les priorités éditoriales à envisager dans chaque profil de collection, priorités que leur position professionnelle leur permet d'identifier.
- Pour l'ensemble des produits, un comité éditorial académique, comportant l'équipe de direction du C.R.D.P. et des personnalités extérieures (le recteur ou son représentant, un représentant du C.N.F.P.T. ou toute autre institution territoriale

intéressée par l'édition) devra se réunir une à deux fois par an. Il permettra de compléter l'inventaire des besoins à couvrir, tant au plan purement institutionnel, qu'au plan local.

- Les produits seront testés auprès d'enseignants en poste et/ou d'enseignants en formation. Les réactions observées permettront de réajuster les orientations des productions en cours de création. Dans le même ordre d'idées, une attention particulière sera portée aux besoins évoqués par les enseignants auprès des personnes chargées de l'animation.
- Une amélioration des outils de veille éditoriale doit être envisagée (abonnements aux revues professionnelles en particulier).

1.3. Elargir le champ éditorial

Le C.R.D.P., tout particulièrement à travers le C.A.R.M.A.L., le C.A.R.E.P., et la brochure *Education prioritaire*, possède une connaissance fine du système éducatif et notamment de toutes les problématiques de l'éducation prioritaire, particulièrement importante dans et pour notre académie. La production éditoriale pourrait utiliser davantage ces ressources, et tenter de se constituer en pôle d'excellence, d'intérêt national, tout en offrant des ressources proches des préoccupations de notre public.

1.4. Renforcer les savoir-faire professionnels

Mais les métiers de l'édition sont de plus en plus techniques : qu'il s'agisse de l'aspect juridique et financier ou de celui des technologies employées, l'un et l'autre ayant partie liée.

- L'activité éditoriale nécessite, aujourd'hui plus que jamais, des compétences dans le domaine du droit. En effet, les nécessités économiques nous obligent à multiplier les co-éditions et les partenariats : pour en négocier les termes, il faut connaître les règles de fonctionnement propres à l'édition privée, comme celles des finances publiques, voire celles du droit européen. Mais la multiplication des supports utilisés pour les produits éditoriaux amène également un questionnement juridique nouveau. Les droits d'auteur constituent un champ complexe du droit, tout spécialement avec l'émergence d'Internet. Leur gestion au long cours implique des compétences spécifiques. Et aujourd'hui, les droits à négocier doivent être étendus en perspective d'une possible mise en ligne. Il faudra donc enrichir l'équipe de ces nouveaux savoir-faire.
- Nous l'avons dit, il faut multiplier les supports éditoriaux : nous avons un savoir-faire tant sur le support papier qu'en matière audiovisuelle. Nous avons engagé une démarche de mise en ligne des revues et souhaitons multiplier les produits éditoriaux à proposer à CANAL SCEREN. Mais ici encore se pose la question du personnel nécessaire pour mener à bien cette tâche essentielle, personnel capable de gérer un site, tant sur le plan des compétences que sur celui du temps disponible.
- La diversité des supports de production éditoriale doit aussi nous conduire à mettre en place dans les meilleurs délais des outils et standards de travail harmonisés (XML, LOM, etc.)

2. L'organisation matérielle du C.R.B.F. Edition et reprographie

2.1. La place de l'audiovisuel, du multimedia et du numérique dans le pôle édition

Le C.R.D.P. de l'académie de Créteil a la chance d'avoir une activité audiovisuelle au sein du secteur édition: d'où la cohérence que l'on peut observer notamment à travers le pôle de compétence naissant sur les mémoires de l'immigration, de l'esclavage, de la colonisation qui comporte des DVD, des ouvrages, achevés, en cours ou en projet, des produits numériques en cours d'élaboration.

Mais jusqu'à présent, cette relation nécessaire à la cohérence éditoriale a été compliquée par une séparation géographique des deux entités. Il paraît opportun d'avoir le souci de les rapprocher dans les locaux du futur C.R.D.P.

En outre, il est important de favoriser les productions sur supports numériques dont la publication en ligne sur CANAL SCEREN ou lesite.tv (paiement en ligne) est particulièrement aisée à concevoir, et attendue par le C.N.D.P.

L'activité de reprographie

L'évolution des ateliers actuellement situés au CDDP 93 et au CRDP 94 doit être pensée en prenant en compte la balance financière des prestations effectuées, l'intérêt éprouvé de proposer ces prestations aux partenaires départementaux, l'évolution technique des matériels de reprographie et la difficulté de disposer de personnel stable et formé sur certains types de matériels.

À court terme, la relocalisation du CDDP 94 ouvre l'opportunité d'y implanter un atelier de reprographie doté de matériels modernes. Dans les autres centres, il peut être intéressant de conserver des moyens de reprographie et de façonnage, en fonction des partenariats et des activités existants, quand les moyens matériels et humains le permettent.

Axe 4 : Diversifier les activités du secteur animation-formation

Les missions de ce secteur se déclinent en terme d'animation pédagogique, d'actions d'information et d'accompagnement, mais aussi en terme de « formation (...) à l'utilisation des ressources éducatives ». L'activité est complémentaire de celles des secteurs documentation et édition.

L'accompagnement pédagogique proposé par le CRDP offre des lieux d'information, d'échanges et de réflexion, permettant au public de se former, de réaliser ses projets éducatifs et de connaître les ressources disponibles. Cette action se traduit en animations pédagogiques, journées d'études, accueil de stages et de réunions, aide à projets, ingénierie pédagogique, activités proposées en ligne...

Le rapport d'activité 2006 a fait apparaître une montée en puissance des propositions et de la participation des usagers, puisque 3 560 enseignants ont pu bénéficier soit d'une formation dans le cadre des plans de formation du premier et du second degrés (PAF et PDF), soit d'une animation-formation proposées par le CRDP.

Il a permis également de dégager des perspectives, notamment en ce qui concerne une collaboration plus étroite avec nos partenaires institutionnels, un renforcement des actions en direction des relais de formation, un souci de prise en compte de l'éducation prioritaire, une meilleure articulation des actions aux publics visés.

1. Elargir les publics et diversifier les thématiques des actions

Les publics

Il convient de conserver la priorité affichée par le précédent projet d'établissement en direction des personnes-relais tout en étendant les propositions à d'autres domaines que celui de la littérature. Des stratégies permettant d'établir un équilibre entre le premier et le second degrés méritent d'être explorées. À cet effet, il serait judicieux de proposer une participation aux travaux de réflexion des comités de pilotage de l'éducation prioritaire et de l'éducation spécialisée. De même, le renforcement de notre coopération avec la DAAC, l'installation de liens réguliers avec les groupes de réflexion territoriaux permettront d'élargir la participation des enseignants du second degré.

La recherche de nouveaux débouchés de formation susceptibles d'être financés par leurs bénéficiaires, notamment par le biais de la réponse à des appels d'offres, s'orientera vers d'autres partenaires comme la CAF, le CNFPT, les collectivités territoriales et locales, les associations, les instances proposant des projets européens... Le CRDP doit être en mesure de répondre également aux attentes des parents d'élèves.

Les thématiques

Les thématiques traitées correspondent pour partie à des domaines d'expertise reconnus au CRDP : littérature de jeunesse, ville-architecture-patrimoine, arts plastiques et visuels... Ces thématiques correspondent à celles des PREAC de l'académie de Créteil qui se déclinent dans tous les secteurs d'activité : animation-formation, édition, documentation.

Ces thématiques fondent l'identité du CRDP, et il est souhaitable de maintenir cette orientation.

D'autres thématiques ont été développées dernièrement dans le domaine des sciences et des techniques, de l'éducation à l'image et aux médias, des technologies de l'information et de la communication, du développement durable, des langues vivantes, des projets européens, des élèves à besoins spécifiques... Cette adaptation toujours nécessaire permet de toucher des publics nouveaux, de faire connaître les autres ressources dans ces domaines et, s'inscrivant dans les priorités du moment, de contribuer à donner davantage de cohérence à l'action de l'institution à laquelle appartient le CRDP.

Les thématiques abordées répondent également aux missions principales du réseau, en particulier en direction des documentalistes : BCDI, politique documentaire, recherche documentaire, incitation à la lecture...

Le CRDP se doit d'accompagner au plus près les priorités nationales et académiques, les programmes et dispositifs de l'éducation nationale : socle commun, éducation prioritaire, accompagnement éducatif, TICE, ENT (dont le *cartable en ligne* académique), dispositifs d'évaluation...

Enfin, il serait particulièrement intéressant de répondre à d'autres besoins, pour lesquels l'établissement pourrait apporter une plus-value spécifique, en particulier sur les sujets permettant une réflexion sur les métiers de l'enseignement.

2 . Diversifier les modalités d'action

Il est nécessaire de varier les propositions en direction des usagers. Le format demi-journée d'animation rencontre un franc succès, mais il gagnera à être accompagné, complété par davantage de ressources en ligne (comptes rendus, dossiers ...).

L'organisation d'événements de plus grande envergure donnerait une meilleure visibilité au CRDP pour nos partenaires et usagers. Ces événements pourront prendre la forme de journées départementales ou académiques. L'accès à de nouveaux locaux équipés d'un amphithéâtre et de salles de formation permettra de réunir les forces et mutualiser les expériences pour de tels événements. Il facilitera également l'organisation de rencontres du type « Rendez-vous du libraire » ou bien de rencontres thématiques en direction de publics ciblés comme, par exemple, les parents d'élèves.

Le suivi de projets dans les établissements, l'organisation d'activités de type concours pour les classes pourront répondre à d'autres motivations.

3. Accompagner l'installation des centres dans leurs nouveaux locaux

L'organisation d'événements particuliers destinés à faire connaître ces nouvelles implantations au public présente l'occasion de repenser la répartition et la mutualisation des forces. Ils offrent à l'utilisateur la possibilité de découvrir la variété des ressources des différents lieux, dans le domaine de l'édition, de la documentation et de la formation. On pourra par exemple organiser des journées d'études thématiques en concertation avec les instances départementales et académiques.

4. Distinguer les différents niveaux d'intervention

Un grand nombre des actions concerne un public de proximité. Les quatre sites du réseau, de par leur position géographique, accueillent un public de proximité, les CDDP s'adressant plus particulièrement au public départemental, et le CRDP-siège ouvrant ses animations aux trois départements. L'activité s'inscrit dans le cadre d'une recherche constante de cohérence et de complémentarité, avec en conséquence une harmonisation académique concertée.

D'autres actions ont une dimension académique ou nationale. Moins nombreuses, elles sont importantes pour la visibilité du CRDP et impliquent une organisation conséquente, dans des partenariats de même échelle. Dans certains cas, elles peuvent être prises en charge par un CDDP.

Il s'agit d'organiser le réseau académique en fonction des nécessités et de permettre au public et aux partenaires de se repérer dans les actions prises en charge. Le déménagement des locaux des centres, programmé ou envisagé dans les prochaines années, devrait faciliter la répartition des rôles, en disposant de locaux plus adéquats.

5. Suivre les partenariats

Un travail en partenariat existe déjà avec de nombreux organismes ou institutions. Ces collaborations donnent lieu à plusieurs niveaux de partenariat, qu'ils soient institutionnels, basé sur des actions régulières communes (PREAC), financiers (Casden, Maif...), conventionnés ou informels.

Les quatre sites du CRDP entretiennent des relations avec différents partenaires de l'académie et hors académie. À l'heure où l'on affirme avec force l'intérêt du développement des projets en partenariat, il convient de s'y repérer et de rationaliser les activités des quatre centres. La mise en place d'un outil collaboratif tel qu'une plateforme sur l'intranet permettra de s'informer sur les différents partenariats et de mieux les gérer.

6 . Valoriser les actions

Il convient de mettre en avant nos ressources validées et reconnues par l'institution ainsi que nos domaines d'expertise. La mise en évidence des moyens engagés et des prestations proposées doit passer par la mise en place d'une comptabilité analytique permettant de valoriser les moyens engagés pour produire les actions et développer les ressources mises à disposition des usagers.

Il s'agit ainsi de mettre en relief de façon quantitative et qualitative les services rendus aux usagers de l'académie et, le cas échéant, d'imputer leurs coûts financiers sur les budgets prévus à cet effet.

Axe 5 : Mettre en place une nouvelle organisation budgétaire et fonctionnelle

Un fonctionnement plus efficace et cohérent du réseau CRDP /CDDP

La nouvelle organisation budgétaire et fonctionnelle s'inscrit dans le double cadre du projet d'établissement 2007-2010 et du contrat d'objectifs. Elle donne à chaque membre de l'équipe de direction, en particulier aux directeurs de CDDP, la pleine et entière responsabilité politique et budgétaire de ces CRBF. Elle implique de définir de nouvelles relations fonctionnelles prenant en compte les attributions respectives des responsables de CRBF au sein de l'équipe de direction et des cadres que sont les responsables de secteurs au sein du conseil de direction. Le conseil de direction voit ainsi sa capacité à préparer les décisions stratégiques renforcée.

Cette nouvelle organisation doit prendre en compte trois principes pour tenir compte des identités départementales : la transparence due aux instances départementales associées, la « traçabilité » et la territorialité des actions financées.

Cette décision politique s'appuie sur plusieurs critères : les caractéristiques spécifiques des trois départements de l'académie (poids démographique et géographique), l'histoire et la personnalité de chaque CDDP ainsi que leurs liens partenariaux marqués avec les conseils généraux.

La nouvelle structuration budgétaire et fonctionnelle vise à piloter l'établissement avec une cohérence et un dynamisme accru, à réaliser des économies financières en contribuant à surmonter les difficultés budgétaires récurrentes et à faciliter le fonctionnement des secteurs et centres avec toute la souplesse et la réactivité nécessaires. L'organisation antérieure de l'établissement doit évoluer tout en gardant en mémoire les avantages reçus en termes de développement et d'harmonisation académique. C'est donc au regard des objectifs retenus et de leur réalisation qu'il faudra évaluer la pertinence des structures et procédures nouvellement mises en place et, le cas échéant, les faire évoluer.

Une profonde réorganisation géographique et fonctionnelle :

Dans les 4 ans à venir, les 4 centres du réseau académique vont être amenés à déménager tout en se restructurant sur le plan fonctionnel et organisationnel :

- recherche de nouveaux locaux pour le CRDP-siège (étude de faisabilité engagée avec le conseil général de Seine-et-Marne pour le partage des locaux du collège Jean Wiener à Champs-sur-Marne). Dans ce cas de figure, la surface disponible sera plus réduite qu'à Champigny. Si cette étude aboutissait, le déménagement ne se ferait sans doute pas avant *janvier 2009*.

- installation du CDDP du Val-de-Marne à Champigny, dans un bâtiment neuf mis à disposition par le CG 94 à *la rentrée scolaire 2008*.

- installation *entre 2009 et 2011* du CDDP de Seine-Saint-Denis dans de nouveaux locaux mis à disposition par le CG 93, sans doute à Bobigny.

- installation du CDDP de Seine-et-Marne, dans de nouveaux locaux mis à disposition par le CG 77, sans doute à Melun, le site de Melun-Capitaine Bastien fermant à la rentrée 2008.

Cette réorganisation géographique ira nécessairement de pair avec une réorganisation des fonctions de chaque site, en affectant aux centres départementaux des responsabilités académiques ; ce qui était déjà le cas dans l'organisation précédente (ex : la documentation administrative implanté au CDDP 93 ou encore la production numérique audio-visuelle -partie intégrante du secteur Edition- au CDDP 77).

Plusieurs hypothèses de travail sont actuellement en cours d'étude à ce sujet, notamment le regroupement dans une grande médiathèque dans les nouveaux locaux du CDDP 94, du secteur Documentation académique, pour l'instant implanté au CRDP-siège.

Ces perspectives de réorganisation - qui restent encore à préciser en fonction des choix définitifs des nouvelles implantations des centres - visent à la fois un meilleur maillage du territoire académique couvert par l'établissement régional et un respect de la vocation territoriale des CDDP qui prendront en compte, selon les cas, des activités académiques (par exemple, implantation du secteur Animation-Médiation-Formation dans les nouveaux locaux du CDDP 94 à Champigny).

Une autre organisation budgétaire et fonctionnelle

Le CRDP de l'académie de Créteil a connu ces dernières années et particulièrement en 2006 un contexte budgétaire particulièrement difficile, dans le cadre d'une gestion des ressources humaines très contrainte et ce, dans un environnement immobilier très incertain avec le déménagement à terme des 4 centres du réseau.

Mettre en place une nouvelle organisation budgétaire et fonctionnelle constitue un axe en soi du projet d'établissement dans la mesure où :

- c'est la garantie d'une meilleure efficacité de nos secteurs administratifs, budgétaires et comptables au service des priorités de l'établissement ;
- il s'agit d'articuler le contrat d'objectifs signé avec le CNDP et le rectorat et le projet d'établissement 2007-2010 ;
- la mise en conformité du budget de l'établissement avec la LOLF va se traduire par une nouvelle structuration du budget en Centres de Responsabilité Budgétaire et Fonctionnelle (CRBF).

• Une nouvelle architecture budgétaire en CRBF

Dès le BP 2008, le budget de l'établissement régional, « lolfé » selon l'obligation légale faite aux EPNA, s'organisera selon une nouvelle architecture organisant les données dans une vision plus claire et plus rigoureuse des secteurs d'activité du CRDP, qui prendra mieux en compte leurs besoins et leurs contraintes financières.

Par ailleurs, un nouveau partage des responsabilités au sein de l'équipe de direction et du conseil de direction est lié à la mise en place des CRBF.

	intitulé	Equipe de direction	Responsable de secteur
1	Ressources humaines	Laurence Golfier (SG)	Laurence Golfier (SG) Véronique Cadet(suivi RH)
2	Edition-Audiovisuel-Impression-Reprographie	Philippe Salvy (d ^f CD93)	Armelle Mognetti (resp.Ed.)
3	Commerce-Services en ligne-Communication	Alain Gaxatte (d ^f CD77)	Michel Weil E(resp.Commerce) Michel leroy (resp.SEL)
4	Animation-Formation-Accompagnement pédagogique	Philippe Salvy (d ^f CD93)	Madeleine Couet-Butlen (resp.Anim.)
5	Documentation	Marie-Claude Angot (d ^{ce} CD94)	Nadia Nelson (resp.Doc.)
6	Dépenses communes de fonctionnement	Francis Tourigny (d ^f adjt du CRDP)	Laurence Golfier (SG) Virginie Bècle (suivi budg.)
7	Prestations-Subventions-Immobilisations-Stocks	Marie-Claude Angot (d ^{ce} CD94)	Bruno Cadet (AC)

La répartition des responsabilités est liée à des fonctions plus qu'à des personnes, ce qui amènera inévitablement dans les années à venir des modifications de ce tableau.

Comme on le voit dans ce tableau de présentation des différents CRBF pour le budget 2008, il s'agit également de mettre en place un nouveau partage des responsabilités, à la fois dans l'équipe de direction : chaque directeur de CDDP, tant en restant responsable territorial de son centre, devient également responsable académique d'un secteur thématique, accompagné dans cette mission par les responsables académiques des secteurs ou les personnes chargées du suivi de dossiers spécifiques et d'autre part parmi les membres du conseil de direction, puisque ceux-ci seront plus directement associés qu'ils ne le sont actuellement au suivi budgétaire de l'établissement.

Cette réorganisation, si elle est budgétaire, se veut également fonctionnelle, puisqu'il s'agit également de mieux articuler les niveaux académique et départementaux et par là-même d'assurer un meilleur fonctionnement en réseau pour les différents secteurs d'activités du CRDP, liés aux missions définies par le Code de l'Education (articles 314-70 et suivants).

Bien évidemment, tout cela nécessite une réflexion dans la mise en place de cette architecture car les habitudes de fonctionnement entre le CRDP-siège et les CDDP vont en être modifiées, un travail de mise au point sera sans doute nécessaire, tout au long de l'année 2008, mais peut-être également plus tard, par exemple pour préciser et/ou redéfinir les périmètres précis de prise en compte de telle ou telle dépense par tel CRBF. C'est dire le caractère expérimental de cette nouvelle organisation et la nécessité d'un suivi attentif.

Précisons également que cette architecture, ne doit pas alourdir et compliquer les procédures, mais au contraire les rationaliser, tout en restant compatibles avec les logiciels comptables et commerciaux de l'établissement (PGI, Civitas, Virtualia...).

• Des services transversaux plus fonctionnels

Dans l'organisation décrite supra, il devient évident que les « services transversaux » administratifs, budgétaires, comptables, qu'ils soient installés au siège ou dans les CDDP, jouent un rôle essentiel et devront nécessairement travailler en étroite collaboration - physique et/ou électronique - notamment dans les premiers temps de la mise en place pendant lesquels il faudra procéder à bien des ajustements (gestion des mandatements, commandes à usage strictement local, comme le carburant des véhicules des CDDP...). Nécessité que les informations de tous ordres puissent circuler et être gérées au mieux par la (es) personne(s) chargée (s) du dossier.

Ce qui suppose, là encore, que l'informatique de gestion (équipement, fonctionnement en réseau, lignes ADSL, logiciels...) soit très performante et n'entrave pas, en cas de dysfonctionnement la bonne marche des procédures. Un équipement rationnel et efficace, une équipe compétente et suffisamment nombreuse dans ce domaine global des systèmes d'information (au siège et dans les CDDP) sont la condition sine qua non d'une meilleure efficacité.

Une utilisation encore plus grande et plus adaptée aux besoins de chacun de l'Intranet comme outil de travail quotidien doit également s'inscrire dans cette perspective, en lien avec le secteur des Services en ligne et en réfléchissant à une co-formation interne académique en ce sens.

Bien d'autres exemples d'une meilleure transversalité pourraient également être donnés, qui permettraient sans doute encore des économies de fonctionnement, qu'il s'agisse des contrats de maintenance des matériels qui pourraient être académisés (cf. utilisation des procédures de marché), des achats de papeterie ou encore, sur un autre plan de la reprographie interne et/ou externe.

Deux domaines parmi d'autres peuvent illustrer la transversalité voulue par la nouvelle organisation :

- Celui de la communication qui ne prend sens que dans une perspective académique, tant au niveau de la circulation externe des activités, productions ou informations sur le CRDP qu'au niveau de l'image ainsi véhiculée auprès de nos partenaires ou de nos interlocuteurs.
- Les TICE sont également dans ce fonctionnement un domaine transversal qui n'a pas, volontairement, été traité comme une unité en soi, sachant que l'on touche là aussi bien à l'édition qu'aux services en ligne, aux ressources documentaires qu'à l'animation-formation. Une seule chargée de mission à temps plein dans ce champ doit couvrir à elle seule beaucoup d'activités différentes du CRDP : des formations spécifiques, des dossiers documentaires en ligne, le suivi du *site.tv*, la participation à des projets éditoriaux... La perspective d'augmenter les ressources humaines liées à ce domaine est à prendre en compte, en lien avec les autres axes du projet d'établissement.

• Une meilleure gestion prévisionnelle et concertée des ressources humaines

Tout fonctionnement d'établissement reposant sur les ressources humaines, le CRDP de l'académie de Créteil n'échappe pas à cette règle. Ce qui fait la spécificité de notre établissement est sans doute la diversité des statuts des personnels travaillant dans le

réseau sur les 4 centres. Outre les personnels inscrits sur la carte budgétaire de l'établissement, au nombre de 51 en 2007 (personnels enseignant, administratif ou PTO), le CRDP accueille également un nombre important de personnels mis à disposition par le rectorat et les inspections académiques, des contractuels de natures diverses (CDD, CAE...) et des personnels en situation de réadaptation en accord avec la DRH du rectorat et des IA.

Autre élément essentiel à prendre ici en compte, la part de ressources propres, indépendantes des subventions nationales ou départementales que le CRDP doit dégager pour équilibrer son budget. D'où l'importance des activités commerciales de l'établissement qui doivent être encore augmentées au regard du public potentiel de l'académie (Cf. le contrat d'objectifs). Ce qui a pour conséquence et pour nécessité que le CRDP maîtrise au mieux sa masse salariale et puisse anticiper, dans la mesure du possible, ses dépenses en ce domaine.

La marge de manœuvre n'est pas forcément très grande dans un contexte de difficultés financières et de nécessaire redressement de l'établissement : le nombre de postes sur la carte budgétaire ne dépend pas du seul CRDP, les mises à disposition sont faites par le rectorat et les inspections académiques, les contrats sont très dépendants du niveau des ressources propres de l'établissement.

Pourtant, il conviendra d'être le plus rigoureux possible ici et d'essayer d'anticiper au maximum sur les 3 ans du projet d'établissement les mouvements de personnel et d'essayer de les mettre très étroitement en adéquation avec les choix politiques du CRDP. Ce qui signifie par exemple de travailler en relation permanente avec le rectorat pour la mise à disposition d'enseignants du second degré en fonction à la fois de nos besoins liés au projet d'établissement, mais aussi de notre implication dans le projet académique (par exemple, le *cartable en ligne*).

Au-delà de la gestion de la masse salariale de l'établissement, c'est également la perspective d'évolution des fonctions des personnels sur les différents sites qui se dessine, dans le cadre de la nouvelle organisation budgétaire : à la fois un travail horizontal, permanent et très pointu, par CRBF et un travail vertical que l'équipe et le conseil de direction devront prendre en charge. Tout cela va nécessiter, il faut bien en prendre conscience, un important **travail d'information et de formation interne** pour *tous* les personnels, quels que soient actuellement leur site de travail et la définition de leur poste, qui sera amené à bouger.

Ce travail doit absolument reposer sur la forte tradition de **concertation** à tous les niveaux de la structure.

On le voit, le tableau va devoir évoluer rapidement, mais il ne pourra se fixer un peu qu'avec un accompagnement fort, en interne, mais aussi par la tête de réseau et par le rectorat.

ANNEXE

Contrat d'objectifs CNDP / CRDP

CONTRAT D'OBJECTIF ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE ET
LE CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE DE CRETEIL

Préambule :

Dans un contexte nouveau (transformation de l'édition publique, positionnement du réseau SCÉRÉN, modernisation de l'Etat, etc.), le Centre National de Documentation Pédagogique s'emploie à jouer pleinement et sereinement son rôle d'orientation et de coordination du réseau SCÉRÉN. Des moyens logistiques, humains et financiers sont mobilisés afin de venir en aide aux établissements en difficulté du réseau.

La démarche de contractualisation pluriannuelle ambitieuse et cohérente, initiée par le Directeur Général du C.N.D.P., doit permettre de construire une réponse collective aux exigences d'une gestion publique performante. La méthodologie employée s'inscrit délibérément dans les dispositifs et les pratiques renouvelés par la mise en place de la LOLF : détermination d'objectifs, choix d'indicateurs à suivre et mesure des résultats obtenus.

Des moyens importants viennent d'être réunis par la Direction des Affaires Financières et le C.N.D.P. pour aider les établissements actuellement en difficulté dans le réseau. L'importance des aides accordées engage la responsabilité des établissements qui en bénéficient : responsabilité vis-à-vis de l'ensemble du réseau, mais également des usagers et des contribuables. Le redressement durable des établissements bénéficiaires des aides est impératif. C'est pourquoi l'implication de chacun se doit d'être à la hauteur des enjeux.

Partie 1 : Les parties à la contractualisation

Le C.R.D.P. de Créteil s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des actions prévues par le présent contrat afin d'améliorer ses performances et de rééquilibrer durablement son budget.

En contrepartie, après validation et signature du contrat, la D.A.F. et le C.N.D.P. contribuent au financement, à la réalisation et au suivi du plan d'action du C.R.D.P. de Créteil.

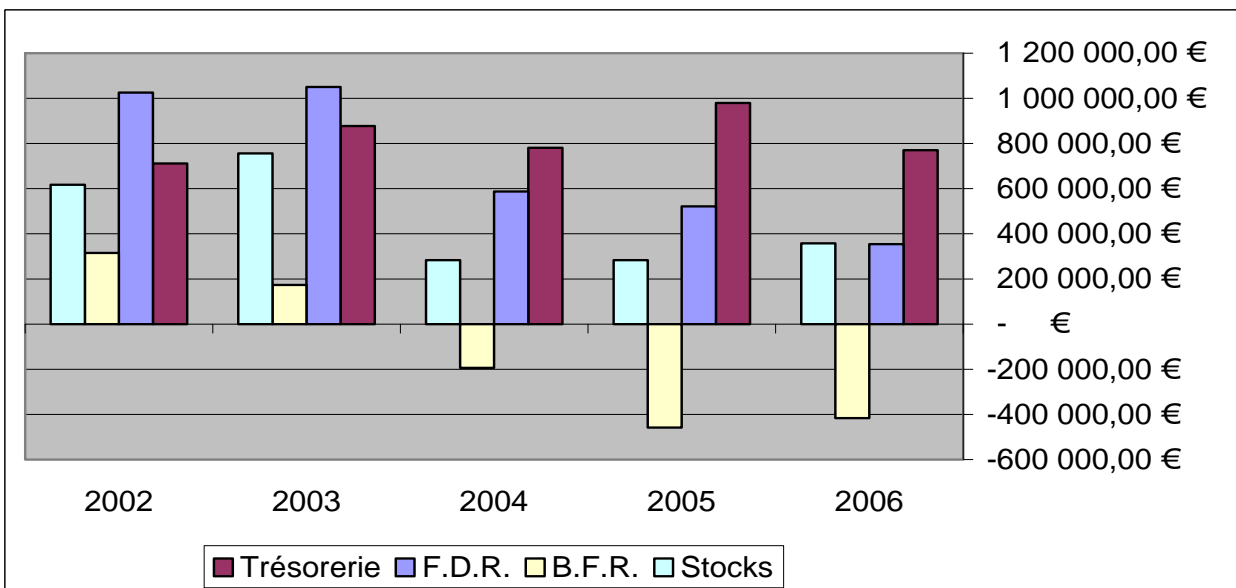
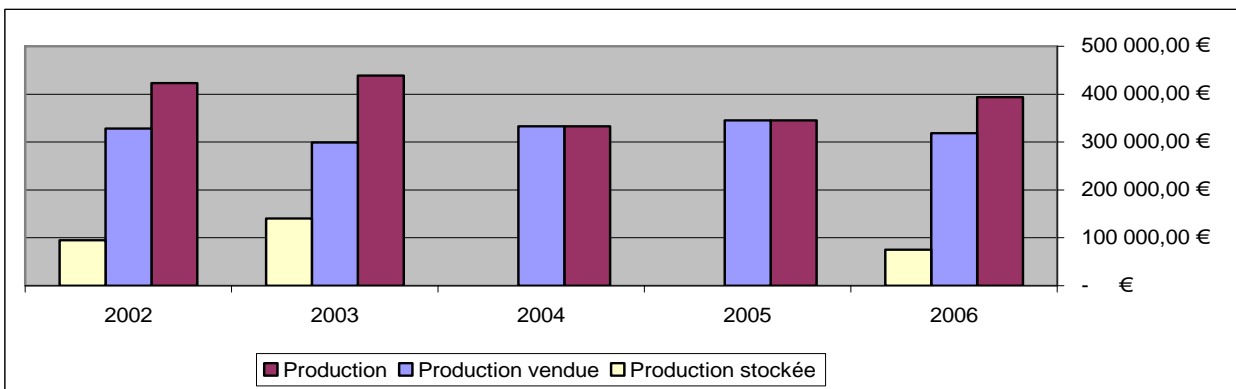
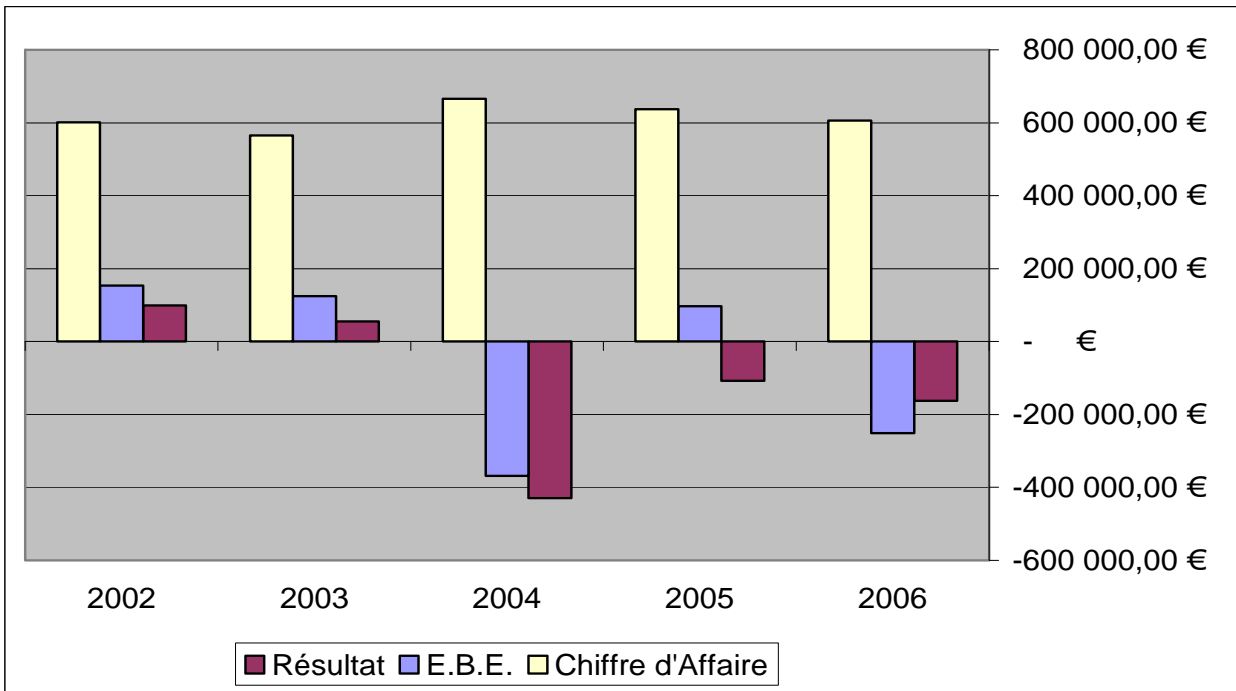
Partie 2 : Diagnostic

1 – Situation Financière et Comptable du C.R.D.P. de Créteil

<u>C.R.D.P. DE CRETEIL</u>	2002	2003	2004	Position 2004	2005	Position 2005	2006	Position 2006
RESULTAT	99 547,00 €	55 023,00 €	- 428 957,00 €	31	- 107 684,00 €	23	- 162 929,71 €	29
CAPACITE D'AUTO FINANCEMENT	99 547,00 €	123 541,00 €	- 368 619,00 €	31	107 673,00 €	9	- 59 465,00 €	27
CHIFFRE D'AFFAIRE	601 191,00 €	565 278,00 €	665 676,00 €	12	636 950,00 €	14	606 101,00 €	14
MARGE COMMERCIALE	109 103,00 €	78 293,00 €	117 174,00 €	8	119 010,00 €	4	67 726,01 €	18
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	153 684,00 €	124 465,00 €	- 368 542,00 €	31	97 196,00 €	10	- 251 280,04 €	30
MASSE SALARIALE SUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	61,76%	63,31%	57,08%	3	48,50%	1	69,67%	10

<u>C.R.D.P. DE CRETEIL</u>	2002	2003	2004	Position 2004	2005	Position 2005	2006	Position 2006
PRODUCTION	422 545,00 €	438 875,00 €	332 746,00 €	14	345 254,00 €	19	393 385,88 €	12
PRODUCTION VENDUE	327 854,00 €	298 795,00 €	332 746,00 €	17	345 254,00 €	18	318 053,61 €	18
PRODUCTION STOCKEE	94 691,00 €	140 080,00 €	- €	20	- €	12	75 332,27 €	28

<u>C.R.D.P. DE CRETEIL</u>	2002	2003	2004	Position 2004	2005	Position 2005	2006	Position 2006
FONDS DE ROULEMENT	1 026 258,00 €	1 050 861,00 €	586 939,00 €	19	521 805,00 €	22	353 603,00 €	26
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	315 531,00 €	173 533,00 €	- 193 683,00 €	8	- 457 797,00 €	2	- 417 192,00 €	3
STOCKS	616 562,00 €	756 236,00 €	282 957,00 €	12	282 959,00 €	12	358 291,00 €	15
TRESORERIE	710 727,00 €	877 328,00 €	780 621,00 €	19	979 602,00 €	7	770 795,00 €	15
STOCKS / FONDS DE ROULEMENT	60,08%	71,96%	48,21%	13	54,23%	16	101,30%	29



Le tableau et les graphiques ci-dessus présentent les principaux soldes intermédiaires de gestion pour les exercices de 2002 à 2006.

Il convient, avant toute analyse, de tenir compte de la découverte de restes à payer importants sur les pensions civiles. Ces dysfonctionnements graves ont été mis à jour suite à des relances de la Trésorerie Générale.

De plus, le budget 2007 a été voté en déséquilibre avec une prévision de prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 242 315 €. Le résultat de l'exercice 2006 n'est pas bon : déficit de 162 930 €).

Il semble très probable que l'exercice 2007 se solde par des fonds de roulement négatifs, et de grandes difficultés de trésorerie et de fonctionnement pour le C.R.D.P. de Créteil. Cette situation est extrêmement préoccupante. Le C.N.D.P. a déjà envoyé des équipes sur place afin d'accompagner et de soutenir le C.R.D.P. de Créteil.

2 – Des difficultés dues à l'augmentation subite de la masse salariale entre 2004 et 2007, sans contrepartie au niveau des ressources propres.

En 2004, l'exécuté des dépenses de personnels du C.R.D.P. de Créteil s'élève à 2 205 986 €. Au Budget Primitif 2007, les crédits ouverts s'élèvent à 2 645 972 €. L'équilibre économique de l'établissement s'en trouve dès lors complètement remis en question, même si la subvention pour charges de service public augmente de manière conséquente sur la même période (augmentation de 5.25% entre 2006 et 2007, réserves de précaution déduites).

Cette augmentation brusque traduit plusieurs éléments concomitants :

- un effet mécanique de l'augmentation du taux des pensions civiles en 2007 (surcoût estimé à 70 000 €),
- un effet mécanique suite à l'augmentation des indices et de l'ancienneté de certains personnels,
- un rattrapage important des IAT et des IFTS en 2005 et leur maintien à un niveau élevé depuis cette date (surcoût estimé à 70 000 €),
- l'absence de paiement sur l'exécuté 2004 des pensions civiles des personnels affectés à l'établissement (surcoût estimé à 110 000 €) alors que l'intégralité des pensions civiles de 2007 a été prévu au Budget Primitif 2007,
- un calcul prévisionnel des charges salariales 2007 au Budget Primitif 2007 qui semble surévalué.

Dans le même temps, les performances commerciales de l'établissement se sont simplement maintenues, pendant que les dépenses ont connu la brusque augmentation décrite ci-dessus.

L'augmentation des charges ne s'est donc pas traduite par une augmentation des recettes, alors même que le C.R.D.P. doit financer, sur ses ressources propres, une part non négligeable des traitements des personnels.

Partie 3 : Les Orientations stratégiques

Le projet d'établissement 2007 / 2010 devra s'articuler de manière très étroite avec le contrat d'objectif pluriannuel. Il sera fortement impacté par les projets de réorganisation géographique et fonctionnelle :

- recherche de nouveaux locaux pour le C.R.D.P. - siège (étude de faisabilité engagée avec le Conseil Général de Seine et Marne pour le partage des locaux du collège Jean WIENER à Champs-sur-Marne) ;
- installation en septembre 2008 du C.D.D.P. du Val-de-Marne à Champigny dans un bâtiment neuf mis à disposition par le CG 94 ;
- installation entre 2009 et 2011 du C.D.D.P. de Seine-Saint-Denis dans de nouveaux locaux à Bobigny ;
- réflexion sur une réinstallation du C.D.D.P. de Seine-et-Marne à Melun.

Axe n° 1 : Maîtrise des dépenses de fonctionnement et académisation du budget du C.R.D.P.

Axe n° 2 : Fiabilisation des informations financières et comptables (masse salariale, valorisation des stocks, etc.).

Axe n° 3 : Augmentation des ressources propres.

Axe n° 4 : Restructuration ou abandon de certaines activités non productrices de richesses.

Partie 4 : La mise en œuvre opérationnelle

Pour l'axe n°1 :

Objectif :

Réduire très sensiblement les charges de l'établissement jusqu'au retour à l'équilibre du cycle d'exploitation et la mobilisation durable de nouvelles ressources propres.

Traduction chiffrée :

- *Diminution des charges hors personnel de 5% en 2008 par rapport au Budget Primitif 2007 et 7% en 2009, toujours comparativement au BP 2007.*
- *Apurement complet des dettes concernant les pensions civiles.*

Méthodes et moyens :

Maîtrise des dépenses de fonctionnement : le budget académique ne doit pas être la simple agrégation de budgets équilibrés au plan départemental, aboutissant à l'affichage artificiel d'un déficit qui serait uniquement imputable au C.R.D.P. Dans la limite contrainte des recettes réelles de l'établissement, les besoins impératifs du C.R.D.P., puis des C.D.D.P., doivent être considérés et priorisés en commun afin de répartir stratégiquement les ouvertures de crédits, et non de les harmoniser.

La mutualisation des moyens au niveau académique et la mise en place d'une politique d'achat public doivent être considérées comme prioritaires. Cette réorganisation est absolument indispensable à la survie de l'établissement. Elle devra être opérationnelle et dégager des marges dès le Budget Primitif 2008. Un soin particulier devra cependant être apporté à la présentation des données financières auprès des partenaires institutionnels locaux, afin de leur montrer que leurs contributions sont utilisées au bénéfice du territoire local, même indirectement via le C.R.D.P.

Maîtrise de la masse salariale : des économies peuvent être réalisées, en rationalisant le fonctionnement de certains services. Les activités insuffisamment productrices de ressources propres et n'entrant pas directement dans les missions assignées au C.R.D.P., doivent être abandonnées au profit des plus rentables. Les informations financières doivent être fiabilisées et le suivi de la masse salariale affiné et effectué de façon très régulière. La question du montant des indemnités des personnels doit être reposée durant la période de déroulement du contrat. Il ne serait en effet pas normal que des subventions sur projets viennent équilibrer le maintien de la politique indemnitaire de l'établissement.

L'ensemble des décisions entraînant une augmentation potentielle de la masse salariale doit être examiné à la lumière des difficultés financières de l'établissement et des recettes directement attendues.

Indicateurs :

Résultat de l'exercice.

Excédent Brut d'Exploitation.

Ratio dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) sur dépenses globales.

Suivi régulier de la masse salariale de l'établissement par rapport aux prévisions.

Suivi régulier (a minima trimestriel) du chiffre d'affaire réel par rapport aux prévisions.

Organisation et contenu de la préparation du budget académique 2008.

Aides accordées :

Financement du rattrapage des retards de paiement des pensions civiles dès l'exercice 2007, les restes à payer sont évalués à ce jour à 320 000 €.

En contrepartie des gels de postes potentiels le C.N.D.P. s'engage à maintenir la dotation globale durant toute la durée du plan de relance, le cadre de la LOLF permettant de justifier une telle opération.

Apporter un soutien, une aide et une expertise technique à l'établissement pour la mise en place d'un véritable budget académique dès le Budget Primitif 2008.

Aide technique, dans le cadre du groupement de commande, ou hors groupement de commande sur la politique d'achat de l'établissement et sur la préparation et la passation des marchés publics.

Aide technique et expertise dans le cadre de la gestion des Ressources Humaines et réflexion sur la structure de la carte budgétaire du C.R.D.P. (sans augmentation du nombre des emplois sur carte budgétaire).

Pour l'axe n°2 :

Objectif :

Permettre au C.R.D.P. de disposer des informations pertinentes et fiables pour piloter son activité et son patrimoine à travers la mise en place de la « qualité comptable », d'un contrôle de gestion ou encore d'une aide spécifique au déstockage.

Traduction chiffrée :

- *Déstockage à hauteur de 50 000 euros en 2007.*
- *Amélioration de la qualité des informations financières et utilisation de ces dernières dans le cadre du pilotage réactif et rigoureux du plan de relance.*

Méthodes et moyens :

Les axes de développement du plan de relance doivent s'accompagner d'un suivi budgétaire et financier rigoureux, s'appuyant sur les outils de gestion développés au sein du réseau SCEREN.

La qualité comptable, en accord avec les exigences de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, doit constituer un objectif particulier, car elle est un moyen d'améliorer la gestion du C.R.D.P. en fournissant une connaissance plus fine et une image plus cohérente des finances et du patrimoine de l'établissement.

Un examen qualitatif des stocks doit permettre d'opérer un déstockage des derniers éléments dormants, même si un travail sérieux a déjà été opéré sur cette question.

Indicateurs :

Mise en place et suivi d'un tableau de bord budgétaire et financier pour l'établissement.

Date de production des comptes financiers.

Qualité des comptes financiers.

Valeur des stocks de marchandises et de produits finis.

Aides accordées :

Aide technique sur la mise en place de la qualité comptable, le paramétrage du logiciel financier et comptable, l'élaboration de tableaux de bord pour piloter l'établissement.

Pour l'axe n°3 :

Objectif :

Augmentation des ressources propres de l'établissement par l'amélioration de la force de vente et par une meilleure adéquation des produits à la demande (notamment au niveau académique).

Traduction chiffrée :

Augmentation de 50 000 euros des ressources propres en 2007, puis de 25 000 euros en 2008 et 2009 par rapport au compte financier 2006.

Méthodes et moyens :

Développer la force de vente du réseau en relançant la vente vers les établissements (montée en puissance des fonctions Délégués Pédagogiques Itinérants). Des ouvertures à l'international pour les produits du C.R.D.P. peuvent s'appuyer sur des contacts privilégiés au sein des réseaux académiques et nationaux.

Développer les productions éditoriales visant un public plus large. Le C.R.D.P. de l'académie de Créteil est réputé pour la qualité de ses productions, mais elles ne rencontrent pas un public suffisant. Il faut donc articuler l'offre de produit autour des demandes et des spécificités académiques.

S'appuyer sur les compétences du secteur « services en ligne » pour articuler productions éditoriales sur supports physiques et services en lignes payants (abonnements).

Diversifier les activités du secteur animation / formation : ses points forts résident aujourd'hui dans le domaine de la littérature de jeunesse et dans les actions de circonscription du premier degré. Des développements sont possibles et souhaitables dans les domaines de la maîtrise de la langue, les TICE et la documentation.

Il est également nécessaire de proposer plus de prestations de services payantes (formation ou ingénierie éducative), ou à défaut gratuites pour les bénéficiaires directs mais financées par le rectorat, les établissements ou les collectivités.

Indicateurs :

Suivi mensuel du chiffre d'affaires réel par rapport aux prévisions budgétaires.

Autres ratios d'activité éditoriale et commerciale : nombre de titres édités, ventes par titre, chiffre d'affaires par librairie, chiffre d'affaires par DPI, chiffre d'affaires prestation de services, etc.

Aides accordées :

Versement d'aides sur projets éditoriaux à hauteur de 125 000 € (50 000 € pour les années 1 et 2 du contrat, 25 000 € pour l'année 3). Ces aides sont subordonnées à la présentation des projets devant l'Observatoire de l'Édition et leur validation de la part du Directeur Général du C.N.D.P.

Aide à la diffusion de produits, par le biais du réseau, au niveau national.

Pour l'axe n°4 :

Objectif :

Restructuration ou abandon de certaines activités non productrices de richesse et n'entrant pas directement dans le noyau dur des missions de service public du C.R.D.P.

Traduction chiffrée :

- En 2008, diminution des charges de 50 000 euros par concentration des médiathèques de Champigny et de Créteil.
- Mise en place de tableaux de bord de gestion à partir de l'exercice 2008.

Méthodes et moyens :

Concentrer l'essentiel des ressources documentaires et des personnels qui y sont affectés sur le site le mieux adapté (nouveau C.R.D.P. de Champigny), les autres centres accueillant des ressources spécialisées ou de proximité.

Réfléchir aux horaires et plages d'ouverture des médiathèques et des librairies, ainsi qu'aux personnels nécessaires à leur fonctionnement.

Négociation avec le Rectorat, les Inspections Académiques et les Collectivités Locales sur les périmètres d'intervention du C.R.D.P. et les contreparties apportées par les partenaires. Il sera peut-être opportun de classer les interventions du C.R.D.P. en trois catégories :

- interventions gratuites,
- interventions pour lesquelles une participation aux frais de fonctionnement doit être demandée au partenaire,
- interventions facturées au partenaire avec une marge bénéficiaire (selon leur degré de rattachement aux missions fondamentales du C.R.D.P.).

Indicateurs :

Examen des activités en coûts complets.

Examen du nombre de prêts et d'usagers des médiathèques par médiathèque.

Mesure des visites des usagers des médiathèques et des clients des librairies selon les jours de la semaine, les plages horaires ou les périodes de l'année (vacances scolaires par exemple).

Examen du nombre de factures émises en librairie et du chiffre d'affaire des librairies.

Aides accordées :

Aide technique à l'élaboration d'outils de comptabilisation en coûts complets pour des activités spécifiques avec à terme aide à la mise en place d'une comptabilité analytique.

Mise à disposition de l'outil d'enquête WYSUFORMS pour la réalisation d'enquêtes en ligne en direction des usagers.

Remarque : chaque action devra faire l'objet d'une fiche action présentée en annexe du plan et devra être chiffrée financièrement. Il pourrait être prévu qu'un responsable d'action soit nommé pour chaque action.

Partie 5 : Le versement des aides et le suivi du contrat d'objectif

Les aides financières consenties en contrepartie des engagements du C.R.D.P. pourront être versées en plusieurs fois, au fur et à mesure de la réalisation des opérations prévues (est joint le calendrier prévisionnel, par année de contrat, de versement des aides).

Les sommes incluses dans le présent contrat devront être utilisées pour financer les actions prévues, il n'existe pas de fongibilité des crédits. Toutes les pièces justificatives d'emploi des sommes allouées seront transmises au C.N.D.P. à l'appui d'un tableau récapitulatif précis par axe du contrat.

Les sommes versées et non employées ou employées à d'autres fins feront l'objet d'un remboursement au C.N.D.P.

Lors de la signature du contrat, le Directeur du C.R.D.P., personne responsable du contrat, pourra désigner des référents par axe et/ou par indicateur.

Les indicateurs du contrat d'objectif devront faire l'objet d'une remontée trimestrielle, validée par le Directeur du C.R.D.P., à la Cellule Contrôle de Gestion du C.N.D.P. Cette dernière sera susceptible de demander toutes informations complémentaires jugées indispensables à l'analyse et au suivi du contrat d'objectif.

Le C.N.D.P. se chargera sur cette base d'informer la DAF de l'avancée des actions sous forme de tableaux de bord présentés par axes du contrat.

Les actions ayant des résultats positifs feront l'objet d'une mutualisation au bénéfice des établissements du réseau SCEREN.

Partie 6 : L'évaluation du dispositif

Le dispositif fera l'objet d'un bilan d'étape annuel, formalisé et discuté lors d'une réunion entre le C.R.D.P. et le C.N.D.P., à la date anniversaire de la signature du contrat.

Le C.N.D.P. s'autorise, à cette occasion, à renforcer ou à infléchir sa participation suivant la réalisation des actions décidées et des résultats obtenus.

Un compte rendu définitif du contrat d'objectif sera produit et présenté aux tutelles.

Un bilan agrégé des contrats d'objectif pourra être présenté au réseau lors d'une réunion nationale.

M. le Recteur de l'Académie de Créteil

M. le Directeur du C.N.D.P.

Jean-Michel BLANQUER

Patrick DION

M. le Directeur du C.R.D.P. de Créteil

Jean-Yves LANGANAY